

Séance du 17 décembre 2009.

Présents : MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre – Président
DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, ~~CEUTERICK~~,
SIRAULT, Echevins.
Mme ~~B. GALLEZ~~, Présidente du CAS
MM. ~~FAUVIAUX~~, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO,
RUELLE, ~~URBAIN~~, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO,
VANOVERSHELDE, ~~FONCK~~, DISABATO, BURY, ~~DUPONT~~,
~~GRACI~~, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ, Conseillers
Communaux.
M. Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

Mr le Président demande d'excuser les absences de M.Mes.
CEUTERICK, GALLEZ, FAUVIAUX, URBAIN, LAPAGLIA, FONCK, DUPONT et
GRACI .

Il sollicite l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour à
savoir :

- Subsidés 2009 : Subside à Infor-Jeunes
- CPAS- Douzième provisoire- Vote

Ce qui est accepté. Ceux-ci seront débattus en fin d'ordre du jour (public).

Avant d'entamer les débats, Mme Grazia DIBARI demande la parole :

« ne partageant plus les idées du parti politique auquel j'appartenais, j'ai décidé, quelque temps après les dernières élections communales, de prendre le statut de conseillère indépendante.

Aujourd'hui, après avoir pris le temps de la réflexion sur l'évolution de la situation sociale et économique de la région, j'ai décidé de rejoindre le Parti Socialiste.

Parti qui, je pense, a la volonté de construire une société plus juste, plus humaine où l'intérêt général prime sur les intérêts personnels.

Dans le monde où nous vivons, la défense de certaines valeurs telles que la solidarité, la fraternité, l'égalité des chances, la justice et la liberté est essentielle. Valeurs, que le Parti Socialiste défend au quotidien.

La défense et le respect de ces valeurs me convainquent pleinement d'adhérer au Parti Socialiste. »

Mr le Bourgmestre remercie Mme DIBARI et lui souhaite un fructueux travail.

Plan « Grand Froid »

Monsieur le Président communique à l'assemblée que, dans le cadre du plan « GRAND FROID » et afin de répondre aux situations de détresse sociale consécutives aux conditions climatiques, le Centre Public d'Action Sociale de Frameries informe la population qu'un local chauffé est mis à sa disposition, au

C.P.A.S., rue du Chapitre, 1, de 8h 30 du matin à 20 h 30 le soir, 7 jours sur 7, pendant cette période critique.

Cette action est complémentaire aux services quotidiens apportés à la population : aide sociale, services de proximité, repas chauds, service social d'urgence 24h/24h, ...

D'autre part, le C.P.A.S. a décidé d'adhérer au « Relais Social de Mons Borinage » en signant une charte fondée sur la dignité et l'autonomie des usagers, la solidarité, la citoyenneté et une méthodologie de travail basée sur la concertation. Dans ce cadre, deux actions de terrain se concrétisent :

- l'ouverture de deux lieux d'accueil de jour chauffés dans l'entité de Frameries en collaboration avec le monde associatif local :
 - o dans les locaux de la Maison de la Jeunesse et de la Solidarité, rue Ferrer, n° 108bis
 - o dans les locaux de PHL, rue de la Libération, n°15 2
- l'orientation des éventuels sans-abri vers des abris de nuit via le Relais Social Mons Borinage.

Une permanence téléphonique se tient 24h/24 au n° 065/61.18.18 ainsi qu'au GSM de garde.

Un courrier a été adressé à l'ensemble des associations actives sur le territoire communal et à l'ensemble des acteurs de terrain, les médecins, les aides-familiales, etc. ... les invitant à prévenir le CPAS lorsqu'ils sont témoins de situation de détresse afin que les services sociaux puissent intervenir.

Conseils Communaux 2010 – Calendrier - Arrêt

L'assemblée, à l'unanimité, à savoir : MM..DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ, arrête comme suit le calendrier des réunions du Conseil Communal en 2010 :

les jeudis :

28 janvier	23 septembre
25 février	21 octobre
25 mars	25 novembre
29 avril	16 décembre
27 mai	
24 juin	

La délibération requise est adoptée.

Rapport 2009 sur l'administration et la situation des affaires de la Commune

En application de l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'assemblée prend connaissance du rapport sur l'administration et la situation des affaires de la Commune, relatif à la période du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009.

Prise en charge d'indemnités pour frais de transport entre domicile et lieu de travail en bicyclette.

Dans le cadre de la circulaire relative à l'octroi d'allocations et d'indemnités dans la fonction publique locale datée du 31/08/06, le Ministre des Affaires intérieures et de la fonction publique de la Région Wallonne présente des recommandations qui s'inscrivent dans le prolongement des dispositions légales ou réglementaires, auxquelles elles ne peuvent en aucun cas déroger.

Cette présente circulaire datée du 31/08/06 propose d'inclure au sein du statut, une indemnité pour frais de transport entre le domicile et le lieu de travail et, notamment, concernant l'utilisation de la bicyclette sur le chemin du travail.

En date du 27/06/06, le Conseil Communal décidait d'accorder cette indemnité au personnel statutaire et d'adapter le statut pécuniaire en conséquence.

L'avis du comité de concertation commune/CPAS n'ayant pas été transmis et les catégories de personnel bénéficiaires n'ayant pas été définies, la tutelle n'a pas approuvé la décision du Conseil en la matière.

Aujourd'hui, il convient de reprendre une décision afin de permettre aux agents communaux de pouvoir bénéficier de cette indemnité.

Il serait opportun d'appliquer à cette mesure un effet rétroactif.

L'assemblée, à l'unanimité, à savoir : MM..DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,
décide :

Article 1 : d'accorder à tout le personnel communal non-enseignant une indemnité pour frais de transport entre domicile et lieu de travail en bicyclette

Article 2 : de modifier le statut pécuniaire applicable au personnel statutaire non-enseignant comme suit :

Au sein du chapitre VII « Indemnités », l'article 32 est complété par :

Les agents bénéficient :

d'une indemnité pour frais de transport entre domicile et lieu de travail en bicyclette, dans les conditions fixées par la circulaire du 31/08/2006 relative à l'octroi d'allocations et d'indemnités dans la fonction publique locale.

Article 3 : d'accorder aux agents contractuels l'indemnité dans les mêmes conditions que les agents statutaires ;

Article 4 : d'appliquer la mesure avec effet rétroactif à dater du 27/06/06, date de la 1^{ère} décision du Conseil Communal.

La délibération requise est adoptée.

Rénovation urbaine de Frameries – Centre - Réaménagement de la rue des Alliés : Approbation de l'avant- projet n°3

En juin 2006, le Conseil communal a décidé d'approuver l'avant-projet n°2 relatif au réaménagement de la rue des Alliés.

Cet avant-projet proposait l'option de la mise en sens unique montant de la voirie avec l'intégration d'une voie descendante réservée à l'usage exclusif des bus et cyclistes.

Sur base d'analyses des études du Plan Inter-Communal de Mobilité, actuellement en cours de réalisation, et du schéma de développement commercial, il s'avère que cette option n'est plus justifiée et qu'il conviendrait de maintenir le double sens.

L'avant-projet présenté consigne le réaménagement de la rue des Alliés, D Demoustier et des Archers, le réaménagement du carrefour des « 4 Pavés » ainsi qu'un estimatif des travaux évalués à 2.110.000 € TVAC subsidiés à concurrence de 60 % par le SWP.

Mr Didier DRAUX intervient en précisant que ce dossier est le fruit d'une réflexion qui dure depuis quelques années. En 2005 et 2006, le Conseil avait été approché par deux avant-projets.

Dans un premier temps, on s'est adjoint les services d'un bureau de Mobilité ensuite les services d'une société spécialisée en aménagement de centre-ville et ce, afin de donner toutes garanties aux commerçants locaux. On a rencontré tous les desiderata et remarques des commerçants.

De par ces études, le projet reprend donc toutes les impositions, souhaits et avis des différents organismes intervenants tels que Handycity, SRWT, TEC

Le Plan Intercommunal de Mobilité a également tenu compte desdits desiderata.

Deux critères ont été principalement retenus :

D'une part la sécurité et la mobilité :

Pour les usagers lents :

- les trottoirs sont élargis à 1,50 m. minimum partout
- Maintien des bordures pour délimiter les zones piétonnes

- Abaissement des trottoirs aux passages piétons
- Installation de potelets dans les zones de convivialité
- Parking vélos et motos

Pour les automobilistes :

- Zone 30.
- 1 Radar
- 3 plateaux ralentisseurs servant de zones de convivialité
- Double sens
- Délestage prévu
- Stationnement longitudinal et séparé par des plantations
- Emplacements réservés aux handicapés
- Pour le TEC, arrêt à front de rue avec avancée du trottoir

D'autre part, la convivialité :

- 3 zones surélevées pour couper la monotonie de la ligne droite, aménagées avec plantations et mobilier urbain : à hauteur de la ruelle des Archers, de la propriété communale (Miami-Croque Midi), de la R. Demoustier vers les 4 Pavés
- 1 entrée « attirante » pour la Grand'Place
- Des plantations entre les emplacements de stationnement.

Il rappelle que les travaux, estimés à +- 2.100.000€, sont subsidiés par la Région Wallonne et le solde sera compensé par le produit de la vente des Aravis I et II.

Pour ce qui est du planning, après accord du Conseil Communal, le dossier sera adressé pour approbation à la Région Wallonne, la demande de permis sera introduite auprès de l'Urbanisme avant la mise en adjudication. On pourrait espérer que les travaux, dont la durée est estimée à +- 6 mois, seront terminés fin 2012.

Le dossier a été soumis à la CCATM et les commerçants et riverains concernés ont été informés.

Le Bourgmestre insiste sur le fait que cet important projet, qui s'intègre dans le projet Feder « des Quatre Pavés » a pris le temps nécessaire pour être bien mené et accepté par tous les intervenants. Le timing arrêté est acceptable.

Mr DEBAISIEUX rappelle que l'égouttage prévu dans la rue des Alliés est programmé par procédure du « chemisage » et ce, afin de réduire au maximum les travaux d'ouverture de voirie.

Mr DONFUT relève qu'il est bien de souligner le lien entre tous les dossiers évoqués, Rénovation urbaine, Feder, égouttage, qui verront la fin de travaux en 2012. Malgré toutes les bonnes intentions, il aura fallu une mandature pour voir se concrétiser ces projets. C'était effectivement la problématique de l'égouttage de la rue des Alliés qui a ralenti le projet car on ne voulait pas ouvrir la rue et creuser à plus de 4 m. et démolir complètement la voirie, ce qui aurait empêché tout accès aux commerces durant plusieurs mois. Cela était impensable. Il était donc nécessaire de bien penser le projet pour éviter un maximum de désagréments pour les commerçants et les citoyens. On y est arrivé.

L'assemblée, à l'unanimité, à savoir : MM..DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,

approuve cet avant-projet.

La délibération requise est adoptée.

Revitalisation urbaine de Frameries

Réaménagement de la rue D Maroille : Approbation de l'avant- projet n°1

En juin 2005, le Conseil communal a décidé du principe de mener une opération de revitalisation urbaine pour la Rue D. Maroille.

Cette opération s'articule autour du projet d'un promoteur immobilier de Waregem, visant à la création de 19 logements sur la placette D. Maroille.

En revitalisation urbaine, pour 2 € investis par le privé, le SPW investit 1 € en aménagements publics correspondants

L'avant-projet présenté consigne le réaménagement de la rue D. Maroille et de la placette ainsi qu'un estimatif des travaux évalués à 1.217.00 € TVAC.

Mr DRAUX précise que ce dossier vient dans la foulée du précédent point. La société Huijzentruijt a construit des maisons sur la placette rue de Lille. Grâce à cela, nous pouvons présenter un dossier qui reprend l'aménagement de la rue D. Maroille et la Placette rue de Lille.

Dans ce dossier, il n'y a aucune part communale puisque l'argent provient de la Région Wallonne car en « revitalisation urbaine » pour 2 € investis par le privé, le SPW investit 1 € en aménagements publics correspondants.

L'assemblée, à l'unanimité, à savoir : MM..DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,

approuve cet avant-projet.

La délibération requise est adoptée.

Acquisition d'un logiciel de gestion des horaires de travail du personnel communal. - Principe – Projet.

En août dernier, le collège communal a procédé à l'acquisition d'une pointeuse pour la gestion des horaires du personnel communal.

Le logiciel standard qui équipe d'origine ce matériel n'offre pas toutes les performances requises pour la gestion du personnel du centre administratif.

Il y a donc lieu d'acquérir un logiciel adapté aux besoins et, pour ce faire, de mener un marché public de fournitures par voie de procédure négociée sans publicité.

Cette opération est estimée à 3.993 € TVAC.

L'assemblée, à l'unanimité, à savoir : MM..DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,

approuve le principe-projet, choisit la procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence en tant que mode de passation du marché estimé à 3.993€ tvac, approuve les conditions du marché et décide de consulter la firme S.A. Horemeca, de Bruxelles. Il charge le Collège de procéder à l'exécution de ce marché.

La délibération requise est adoptée.

Travaux de construction de la bibliothèque pivot à La Bouverie Approbation de l'avenant n°8 à l'entreprise

D'une part, la difficulté d'obtenir les divers raccordements aux impétrants (eau, gaz, électricité) a entraîné une interruption de chantier durant 25 mois et a provoqué un préjudice, pour l'entreprise et sous traitants, que ne couvre pas la simple application de l'habituelle formule de révision.

D'autre part, immédiatement après l'attribution du marché, le contexte international a connu une augmentation fulgurante des prix de l'acier qui a provoqué elle aussi un préjudice important dans le milieu de la construction où ce composant intervient largement.

Tout cela s'est traduit par une augmentation du coût de la construction de la bibliothèque pivot que l'on peut évaluer à près de 42.300 € TVAC et fait l'objet d'un avenant n°8 à l'entreprise rédigé à cet effet.

L'assemblée, à l'unanimité, à savoir : MM..DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,

approuve cet avenant n°8 à l'entreprise, établi au montant de 42.290,96 TVAC relatif au préjudice subi suite aux augmentations de prix non couvertes par la formule de révision et au préjudice « acier » suite aux augmentations anormales durant la période concernée des travaux.

La délibération requise est adoptée.

RCA de Frameries – Plan d'Entreprise & Budget 2010 – Approbation.

L'assemblée, à l'unanimité, à savoir : MM..DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,

approuve les documents présentés par la Régie Communale Autonome de Frameries, à savoir :

- le Plan d'Entreprise 2010
- le budget 2010

La délibération requise est adoptée.

Caisse Communale – Procès-verbaux de vérification en date des 31 mars & 30 juin 2009

L'assemblée prend acte des procès-verbaux de vérification de la caisse communale à la date du 31/03/09 et 30/06/09.

Subsides 2009 - Vote

Vu la loi du 14 novembre 1983 et l'article L333-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation aux termes de laquelle les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés.

Vu la circulaire du 14/02/2008 parue au moniteur belge le 18/03/2008 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions informant les communes que les bénéficiaires ont des obligations différentes suivant le montant octroyé et le décret du 22/11/2007 paru au moniteur belge le 21/12/2007 informant le dispensateur qu'il a également des obligations envers la tutelle d'annulation suivant le montant octroyé.

L'assemblée, à l'unanimité, à savoir : MM..DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRAUT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ, décide :

- d'approuver les documents requis pour les subsides de 1.239,47€ et plus;
- d'octroyer les subsides :

Article 521/33201	Association des Commerçants :	
→	UCI	3.564,00€
→	Fête d'Automne	393,75€
→	Comité Animation de Sars-La-Bruyère	432,17€
→	Organisation des 10 Miles	787,50€
Article 72201/33201	Association des Ecoles Libres & Officielles :	
→	CPEO	4.440,38€
Article 76301/33202	Les Amis d'Euterpe	5.000,00€
Article 76207/33202	Subside au Lions Club	3.000,00€
Article 76206/33202	Espace Multiservices	1.641,97€
Article 76101/33202	Organismes de Jeunesse :	
→	MJS Frameries	371,84€
→	Patro Roi Baudouin	371,84€
Article 76103/33202	Organismes de Loisirs :	
→	Cercle horticole Floréal	74,37€
→	PAC Eugies	393,75€
→	Groupement Philatélique & Numismatique	74,37€
→	PAC Frameries	991,37€
→	Vie Féminine Eugies	49,58€
→	FPS La Bouverie	148,74€
→	FPS Frameries	235,50€
→	Cercle Horticole Notre Jardin	74,37€
→	Cercle Horticole Excelsior	74,37€
→	Widgies Dance	247,89€
→	Ligue des Familles	123,95€
Article 76401/33202	FER Projet Berlin	500,00€
Article 83201/43501	ALE	2.479,00€
Article 83207/33202	Infor-Jeunes	3.900,00€

La délibération requise est adoptée.

C.A.S - Modification budgétaire Extraordinaire n°1

Le C.A.S présente une modification extraordinaire n°1; aucun supplément communal n'est requis

L'assemblée, à l'unanimité, à savoir : MM..DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,

approuve la modification extraordinaire n°1 du C.A. S.

La délibération requise est adoptée.

CPAS- Douzième provisoire- Vote

Le Conseil de l'Action Sociale, réuni le 25/11/2009, sollicite du Conseil Communal l'octroi d'un douzième des allocations correspondantes au budget ordinaire de l'exercice 2009 pour engager et payer les dépenses strictement obligatoires ainsi que les dépenses indispensables pour assurer la vie normale du CPAS.

L'assemblée, à l'unanimité, à savoir : MM..DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,

approuve la délibération du Conseil du Centre Public d'Action Sociale à concurrence d'un douzième comme le prévoient les instructions budgétaires du 23 octobre 2009.

La délibération requise est adoptée.

Budget communal 2010-vote

Mr Pol BOUVIEZ, Echevin des Finances, prend la parole :

« L'ordre du jour de notre Conseil appelle l'examen et la mise au vote du projet de budget de notre Commune pour l'année 2010. Si le contexte financier reste actuellement toujours très ingrat malgré la Réforme du Fonds des Communes intervenue il y a déjà 2 ans, le travail réalisé par le Collège me permet de vous présenter, ce soir, un budget à l'exercice propre dont les dépenses sont inférieures à nos prévisions de recettes. J'ignore si dans certaines communes, l'élaboration du budget annuel est une agréable routine. Je dois vous avouer, pour nous, que, même si la situation financière de notre Commune est en nette amélioration, cela demeure toujours un exercice ardu. Mais il est vrai, comme pourrait le souligner mon collègue de la Culture, la beauté de l'art ne naît pas dans la facilité. Le budget 2010 se décline dès lors comme suit :

A l'exercice propre,

Les recettes sont estimées à 21.777.045,99€

Et les dépenses avant prélèvement à : 21.771.279,85€

Il présente donc un boni à l'exercice propre de 5.766,14€ et induit un boni cumulé de 3.458.776,91€.

Ce projet de budget que je caractériserais de responsable et prévoyant, constitue à mon sens, par son résultat un point essentiel montrant ainsi que la Majorité gère de manière saine la Commune en ayant la volonté de consolider l'état de ses finances tout en déployant une politique de développement et de proximité pour le bien de nos concitoyens.

En matière de recettes, je mettrais d'abord, en évidence la problématique des dividendes.

Comme vous le savez, l'année 2009 a été le théâtre d'une crise bancaire dont les répercussions ont causé un impact négatif sur les recettes de bon nombre de Communes wallonnes. Même si l'an dernier, nous avons, malgré tout, pu enregistrer une dotation supplémentaire de la RW pour compenser partiellement la perte de dividendes du Holding communal (pour rappel : 347000€), pour l'année 2010, seules celles relatives à la nouvelle recapitalisation ont été inscrites au budget. Tenant compte du rendement des différentes parts qui sont en notre possession, une somme de 102.000 € a été inscrite au budget.

Par contre les dividendes issus du domaine énergétique IGH sont en nette augmentation et atteignent le montant de 231.000€. A cela, il faut additionner ceux issu du secteur de la distribution de l'IDEA : 149.570€ et du secteur énergétique IEH :410.000€ ,montants qui n'ont pas varié par rapport à l'année passée.

Nous attendions aussi, comme la Réforme l'avait prévue, une augmentation de la dotation du Fonds des Communes de l'ordre de 400.000€. Mais le calcul déterminant le montant de cette dotation est tributaire de l'indexation. C'est pourquoi pour l'exercice 2010, celle-ci n'augmente que de 152.000€ pour atteindre la somme de 6.012.498€.

Au niveau de la fiscalité communale, aucune taxe n'a été revue à la hausse. Le Collège a avant tout émis le souhait que nos concitoyens puissent conserver au maximum leur pouvoir d'achats. Dès lors, la taxe additionnelle sur le précompte immobilier est maintenue au taux de 2600 centimes et le taux de la taxe additionnelle à l'IPP reste à 8,6%.

L'analyse des rendements des taxes communales me semble néanmoins intéressante.

Les prévisions qui nous sont communiquées par la tutelle ou par le receveur communal sont significatives.

Les augmentations de recettes prévues au niveau des taxes sur le raccordement à l'égout (+ 10.000€ par rapport au chiffre inscrit au budget 2009 et qui équivaut à 330 nouveaux raccordements) et de l'additionnel sur le précompte immobilier (de 2.978.453 à 3.104.911 €) sont les résultats de la politique du logement et de la rénovation urbaine qui entamée déjà par nos prédécesseurs induit un impact positif sur nos recettes et probablement dans un avenir proche, de plus larges répercussions financières pour notre commune. Le nombre de nouvelles constructions à Frameries est en croissance. Notre politique de rénovation urbaine attire réellement de nouveaux habitants. Les chiffres le démontrent.

Dès lors, en fonction de ce constat, on pourrait prétendre à ce que le rendement sur l'IPP suive la même trajectoire. Le chiffre officiel communiqué par le Ministère

des Finances reste cependant équivalent à celui qui nous a été donné pour élaborer le budget initial en 2009 (4.404.901 €).

Celui-ci a donc été intégré dans ce projet de budget. Sachez néanmoins que pour l'année 2009, le Ministère des Finances nous a accordé un complément de l'ordre de 872.000€. Celui-ci figure dans le boni cumulé et se retrouvera évidemment dans le résultat du compte 2009. Mais ce complément qui nous a été imputé est un indice qui nous permet d'espérer plus pour 2010 et d'obtenir après révision, un rendement supérieur à celui qui nous est proposé actuellement.

Au niveau des dépenses, il est certain que maintenir l'emploi constitue l'une de nos principales priorités. Tenant compte de la tendance économique actuelle et de l'absence probable de saut d'index, les montants des salaires inscrits correspondent à un copié/collé de ceux calculés pour 2009. Cependant, si on décèle dans ce budget une augmentation non négligeable de la part dédiée au personnel, c'est parce que le Collège entend respecter ses engagements vis à vis des syndicats, mais aussi de veiller à la pérennité et à la stabilité de l'emploi des agents. En conséquence, le budget relatif au personnel a été conditionné pour respecter le protocole d'accord 2005-2009, le pacte sur la fonction publique ainsi que les évolutions de carrière.

Mais le maintien de l'emploi n'est pas le but unique de nos responsabilités. La Commune a pour vocation première de rendre des services à la population. Pour cela, elle remplit des missions de plus en plus nombreuses et coûteuses pour son bon fonctionnement et le bien de nos concitoyens. Elle a donc besoin de consolider l'encadrement du personnel. C'est pour cette raison que la Commune a inscrit à son budget les montants nécessaires pour l'engagement de plusieurs agents. C'est le cas notamment, d'un conseiller en prévention, d'un agent constatateur dont l'objectif principal sera de combattre les incivilités environnementales, d'un agent administratif (APE), d'un ludothécaire engagé à temps partiel et qui renforcera ainsi l'équipe actuelle dans le cadre de la gestion de la nouvelle Bibliothèque pivot et de plusieurs travailleurs sociaux permettant de mener à bien les actions du plan de cohésion sociale.

En ce qui concerne les charges imputables au fonctionnement, toutes les données économiques laissent prévoir pour cette prochaine année à une stabilité du coût énergétique et une évolution faible de l'indice des prix à la consommation. Dans ce contexte, sauf à de très rares rubriques, les montants n'ont guère évolué.

Les dépenses de transferts constituent une part importante des dépenses communales.

A l'inverse des années précédentes, aucune augmentation n'est prévue ni pour la Zone de police, ni pour le SRI. A titre indicatif la subvention de la Zone de Police s'élève à 2.268.144€. Cela correspond, à elle seule, à plus de 10% du budget communal. En ce qui concerne le SRI, le montant inscrit au budget a été adapté en fonction du nombre de prélèvements qui seront exécutés en 2010.

Enfin, la dotation pour le CPAS est augmentée de 2% et passe à 1.890.920 €.

Les autres dépenses de transferts, revues sensiblement à la hausse, sont, comme les années précédentes attribuées à divers groupements associatifs, sportifs et culturels leur procurant ainsi la possibilité de promouvoir des activités tellement utiles pour le développement de la vie sociale de notre cité.

La Commune doit aussi investir dans des projets de rénovation ou d'équipement destinés à accroître le cadre de vie de ses habitants et également de son personnel afin de leur offrir des conditions conformes aux attentes et aux besoins liés à l'évolution de la société.

Le budget extraordinaire prévoit dans ce sens un certain nombre d'investissements pour des travaux ou des aménagements dans différents domaines qui touchent la population.

Certes en tant que gestionnaires responsables, nous avons veillé à sélectionner nos investissements afin de limiter la charge de dettes.

Rappelons que le grand chantier, mis en œuvre depuis peu, reste celui de la rénovation du quartier de 4 pavés et que celui-ci est largement subsidié par des fonds européens.

Les projets et investissements retenus par le Collège ont donc été mûrement sélectionnés sur base de critères prenant en compte la nécessité, l'utilité et la qualité.

Ainsi le budget à l'extraordinaire prévoit pour 3.114.000 € d'investissements subventionnés à hauteur de 1.144.750 €

Permettez-moi d'énumérer les principaux nouveaux projets :

-d'une part, le remplacement de matériel pour le bon fonctionnement des services techniques s'est avéré indispensable. C'est pourquoi, il est prévu l'acquisition de divers véhicules utilitaires, d'une tondeuse autoportée pour un montant global de 90.000€. Le remplacement de plusieurs bâches de chapiteaux souvent utilisées par les mouvements associatifs ou lors de manifestations communales est également prévu ainsi que l'achat de barrières Nadar.

-l'accueil des enfants dans des bâtiments scolaires de qualité constitue une de nos priorités : près de 175.000 € sont inscrits pour la réalisation de divers travaux. Entre autres, les sanitaires de bon nombre d'écoles seront modernisés .La salle de gymnastique de l'école de la rue de la Libération verra ses bardages remplacés. La toiture de l'école du champ perdu sera rénovée tout comme les plafonds de l'école maternelle d'Eugies.

Enfin, et ceci nous paraît aussi important, pour accentuer la sécurité aux entrées des écoles, de nouveaux aménagements y seront réalisés.

-de même, plusieurs bâtiments communaux feront aussi l'objet de travaux de rénovation.

Il est prévu notamment de traiter contre l'humidité le bâtiment de la régie de quartier à La Bouverie. 20.000 € est budgété à cette fin. Le pavillon de la garde fera l'objet de travaux de consolidation. 45.000 € sont inscrits au budget. La maison de quartier de la cité Belle Vue sera rénovée à raison d'un montant de 13.600 €.

La mise en conformité selon les normes de sécurité en vigueur nécessaire au bon fonctionnement ou à l'accueil d'un nombre plus important de visiteurs est programmée pour deux bâtiments communaux. Elle vise le Centre culturel et la Maison de la laïcité. Les montants engagés pour subvenir aux aménagements s'élèvent respectivement à 100.000 € et 45.000 €.

L'achat de mobilier de bureau, de matériel informatique et téléphonique pour un montant de 85.000 €, nécessaire à l'équipement de nos départements est également prévu. Il contribuera d'une part à faciliter et optimaliser le travail de plus en plus conséquent de notre personnel mais aussi permettra à nos services de mieux répondre aux attentes de la population.

-dans le domaine de l'aménagement des voiries, 100.000€ sont budgétés pour l'égouttage de la rue des Mésanges, 300.000€ sont inscrits pour l'aménagement du carrefour Terre à cailloux. Le renforcement des berges situées aux rues Bois Bourdon et de la Forêt est aussi budgété à hauteur de 60.000€.

Enfin ,150.000 € sont dédiés pour la rénovation des trottoirs et 100.000€ sont inscrits pour l'entretien extraordinaire des voiries. Je rappelle que lors de la dernière MB, la rénovation des rues du Tanneur et de Lambrechies a été votée.

-l'embellissement de l'environnement fait aussi partie de nos préoccupations tout comme celles de nos concitoyens. C'est ainsi que 150.000€ sont inscrits pour l'aménagement des chemins communaux et des voiries agricoles, 50.000€ sont budgétés pour l'aménagement du parc de La Bouverie, 20.000€ sont inscrits pour l'achat de mobilier décoratif urbain type bacs à fleurs.

-J'en viens à présent au domaine de la sécurité routière. Il concerne tous les habitants qu'ils soient piétons ou conducteurs et implique une attention toute particulière. 10.000 € sont inscrits pour le remplacement usagé de panneaux. 100.000€ sont inscrits pour la modification de certains plateaux ralentisseurs et d'aménagements sécurité, 200.000€ sont inscrits pour l'implantation de nouveaux plateaux et rétrécissements. Nous avons également réinscrit les montants relatifs à l'aménagement d'une piste cyclable entre Sars et Eugies ainsi de celui qui concerne l'aménagement sécurité de Sars pour un montant total de 280.000€.

Plus globalement, l'éclairage public sera adapté et amélioré en certain endroits et il a été inscrit à ce niveau un complément de 60.000€.

Il me reste à vous parler de deux domaines.

-le premier a trait à la rénovation urbaine. Si je vous parlais tout à l'heure du projet FEDER, relatif à l'aménagement du quartier des 4 Pavés, d'autres montants ont été inscrits au budget pour mener à bien de nouveaux projets de rénovation. C'est ainsi qu'il a été engagé 110.000 € pour la démolition de bâtiments et l'aménagement de terrains dans la zone d'initiatives privilégiée de La Bouverie, 50.000€ sont dédiés pour le rachat et la démolition de taudis, 150.000€ sont prévus pour l'acquisition de la maison située au 57 rue des Alliés et 185.000€ sont budgétés pour la démolition des habitations situées aux 51 et 53 de la même rue dans le cadre d'aménagements futurs . Il est envisagé de nettoyer et de niveler le site Probeldhom, proche de la rue du Chemin vert permettant ainsi à ce site à accueillir des investisseurs éventuels. Un éclairage nouveau embellira la grand Place grâce à une rénovation pour un montant de 110.000€ et enfin, ceci intéressera le public qui habituellement assiste au débat du Conseil, il est prévu d'équiper d'un ascenseur le parvis de l'Hôtel de ville pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la salle de mariage.

-comme vous le savez le Collège a la volonté d'inscrire régulièrement à l'extraordinaire des montants pour la réalisation de travaux qui contribuent à économiser de l'énergie dans ses bâtiments. Dans le contexte actuel, la Commune doit mener des actions destinées à limiter sa consommation en combustibles fossiles.

Ces deux dernières années les efforts se sont surtout dirigés vers les écoles. Pour 2010 il est prévu d'équiper de panneaux solaires la salle omnisports, bâtiment énergivore et les vestiaires du club de rugby, compte tenu de l'expansion qu'il connaît actuellement, entraînant une consommation croissante d'eau chaude. Une somme de 120.000€ a été intégrée dans ce sens au budget.

Puisque j'aborde le domaine des économies d'énergie, domaine qui concerne aussi bien les Pouvoirs décisionnels que la population toute entière ,permettez-moi de revenir un court instant sur le budget ordinaire pour annoncer à ceux désireux de procéder à un audit énergétique de leur habitation qui déboucherait sur des propositions d'amélioration qu'ils peuvent bénéficier de subventions octroyées par

la RW jusqu'à un plafond de 60% du montant de la facture à condition de respecter certaines modalités. Afin d'encourager nos concitoyens à réaliser cet audit, j'ai proposé que l'article relatif «aux primes pour l'installation de chauffe-eau solaire» soit élargi dans ce cadre et que la Commune puisse délivrer jusqu'à épuisement de l'article une prime supplémentaire de 25€ par dossier certifié conforme. Je proposerai, si la demande de la population est importante de doubler le montant de l'article en modification budgétaire. Chacun, me semble-t-il, a le devoir de participer à la lutte contre le réchauffement de la planète ; la Commune de Frameries, pour sa part, entend soutenir de la sorte tous les citoyens désireux d'y contribuer.

Mesdames et Messieurs,

Si un budget est une prévision de recettes et de dépenses qui en son sein reflète les accents de la Majorité et témoigne de la politique qu'elle compte mener et des projets qu'elle souhaite voir aborder, j'ai la conviction que ce budget tient la route. Il est vrai et ne contient aucun artifice. Les derniers comptes budgétaires que j'ai eu l'honneur de vous présenter l'attestent. Depuis deux ans, leurs résultats amplifient notre boni cumulé, preuves que dans les actes prévisionnels, nos recettes ne sont pas surévaluées et que nos dépenses sont contrôlées.

Ce budget, comme les précédents, est en tout cas le fruit d'un travail d'équipe et je me plais à le souligner.

Merci de votre attention. »

Mr le Président informe l'assemblée que depuis plusieurs mois, on a entamé des discussions avec les instances provinciales quant aux voiries provinciales importantes qui traversent l'entité et qui demandent des aménagements importants en matière de sécurité.

La demande a été entendue et il fait part à l'assemblée d'un courrier qu'il a reçu émanant du Conseil Provincial qui l'informe que la Province réalisera prochainement d'importants travaux sur Frameries, à savoir des travaux d'entretien de la RN 544, le rond point du PASS, la rue de Grande-Bretagne et de Mons (pistes cyclables), rue Ferrer, route de Pâturages-Givry. On peut s'attendre à un investissement provincial de +- 850.000€. Ces travaux viendront en complément des investissements importants communaux.

D'autre part, le Président souligne l'augmentation du chiffre de population qui passe à 20.970 habitants au 31/12/2008, à savoir 170 personnes en plus. Cela s'explique par les multiples projets de construction d'habitations de tous types qui attirent les gens vers la Commune. On peut honnêtement espérer à arriver à 21.000 habitants très prochainement.

Il informe également l'assemblée que le Ministre des Pouvoirs Locaux va prochainement lancer un concept « commune durable » et de nouveaux projets pourront bénéficier de subsides importants. Par rapport aux critères qui seront imposés, Frameries entre déjà dans cette politique grâce au Programme EUREBA, Guichet de l'Energie, Tuteur Energie (CPAS), l'audit énergétique mené.....

Mr DERUDDER interroge le Président sur le crédit « provision pour pension des mandataires » prévu au budget 2010 alors qu'aucun poste du genre n'avait été créé les années précédentes.

Mr le Président précise qu'il y a quelque temps une provision avait été créée en vue d'assurer la pérennité de l'hôpital Ambroise Paré.

Aujourd'hui, les finances de cet établissement étant redevenues positives, cette provision a été réacheminée vers une sécurisation des pensions.

On est toujours sous plan Tonus, bien qu'aujourd'hui les charges d'emprunt sont prises en charge par la Région Wallonne. Après contact pris avec le CRAC, ce dernier a marqué son accord pour constituer cette provision. Cela ne signifie pas que cet argent sera utile aujourd'hui pour le financement des pensions des mandataires mais, d'ici quelques années, le problème risque de se poser. Il vaut mieux prévoir.

Mr DISABATO relève que d'après les instructions budgétaires, il devait y avoir un rapport financier circonstancié qui devait accompagner le projet de budget. Or, il n'était pas joint. Il le regrette. Ce rapport aide notamment à la bonne compréhension de ce document prévisionnel.

Il souhaiterait avoir des informations quant au plan d'embauche et de promotions.

Il comprend qu'il est difficile en temps de crise de faire un budget. On a des rentrées qui proviennent des pouvoirs subsidiants qui sont ou seront en baisse, notamment l'IPP. La situation n'est pas simple.

Cependant, il est du rôle de l'Opposition d'appuyer sur ce qui va moins bien.

Par exemple, l'IPP. On est passé de 8,8 en 2008 à 8,6 en 2009. De nouveau, on la maintient à 8,6 en 2010. Le citoyen n'a pas bénéficié de services supplémentaires par rapport à 2008.

Quant à la taxe sur les déchets, la Région Wallonne n'oblige les communes à atteindre un coût-vérité à 100 % qu'en 2013. Or, on est à 107 %. Il aurait préféré que l'on prenne des mesures pour certaines catégories de personnes plus fragilisées. Une taxe forfaitaire, même si l'on considère la mise à disposition de sacs poubelles en fonction de la composition de famille, n'est pas adéquate. Il s'agit d'un copier/coller de 2008.

Il constate également une diminution des investissements en voiries. Peut-être parce que l'on a des relais moins bien placés au niveau des pouvoirs subsidiants ?

Le budget prévoit une recette pour la vente des Aravis II alors que cette vente est déjà affectée.

En ce qui concerne l'énergie, on est bien optimiste ! Il a toujours du mal à voir clair sur l'objectif général en matière d'économie d'énergie. Il est prévu d'investir dans des panneaux solaires pour le hall de sports, alors que ce

bâtiment peut être considéré comme une « passoire » tant il est mal isolé. Cela va totalement à contresens de tout ce qui se dit. Les premiers investissements doivent se faire dans l'isolation, dans l'économie d'énergie avant l'énergie renouvelable. Il y a encore d'autres possibilités de subventions régionales en matière d'isolation et il faudrait en profiter.

En matière de logements, c'est via Toit & Moi que cela doit se faire. C'est vrai que pour Frameries, il y a un retard. On a un déficit par rapport à d'autres communes qui composent Toit & Moi. Il ne faut pas parler de rattrapage de ce retard mais bien adresser un message fort à Toit & Moi. Frameries se trouve dans une zone à revitaliser et des subsides spécifiques sont prévus en matière de logements.

Dans ces conditions, il ne pourra voter pour ce projet de budget mais reste ouvert à toutes discussions avec la Majorité dans le cadre de l'élaboration de futures modifications budgétaires ou pour le prochain budget.

Mr BOUVIEZ répond à Mr DI SABATO. En ce qui concerne l'IPP, on arrive à un meilleur rendement qu'avant. La Commune attire de nouveaux habitants. Le rendement est meilleur que ce qu'il était il y a 2 ans. Si cette tendance se confirme, on pourrait éventuellement revoir le taux à la baisse. Actuellement, on maintient le taux à 8,6 % pour assurer une bonne gestion.

Quant au coût-vérité, c'est vrai qu'aujourd'hui on dépasse les 100 % mais en 2011 on n'atteindra que 99 %. Il rappelle que l'augmentation de la taxe représente simplement le coût des sacs mis à disposition des ménages. Aujourd'hui on sait également que le coût du traitement des déchets par l'IDEA s'accroît et aura un impact sur le pourcentage du coût-vérité.

Quant à l'aménagement des voiries, on prévoit quand même 100.000€ pour l'égouttage de la rue des Mésanges, 300.000€ pour l'aménagement du carrefour Terre à Cailloux, ainsi que la rénovation des rues des Tanneurs et de Lambrechies.

Le projet le plus important c'est bien le projet « Feder », investissement de 10 millions d'euros, qui inclut des rénovations de voiries. Mais, il n'y a pas que les voiries. Le hall omnisports est énergivore et il est intéressant d'y prévoir le placement de panneaux solaires qui, à termes, réduira la facture. Des travaux d'aménagement d'isolation dudit bâtiment réclameraient un investissement trop important. Les panneaux solaires sont une bonne solution.

Mr DEBAISIEUX relève que les voiries figuraient dans le Programme Triennal 2007-2009 et que le Ministre des Pouvoirs Locaux a placé tous les dossiers voiries sur l'année 2009. Certains sont en cours de réalisation et d'autres le seront en 2010. On va voulu un budget « vérité ». Le projet de Programme Triennal 2010-2012 est en cours d'élaboration, mais il n'aurait pas été raisonnable d'inscrire au budget 2010 des investissements dont on n'a encore pas la garantie de subventions de la Région Wallonne.

Dès que la Région aura arrêté la liste des travaux qu'elle compte subventionner en 2010 les crédits nécessaires seront inscrits en modification budgétaire.

Mr DISABATO s'étonne que cette année on n'ait pas inscrit au budget 2010 les investissements que l'on comptait faire en matière de voiries, sous prétexte que l'on ne connaît pas la hauteur des subventions, alors que d'habitude on les inscrit. Il ne faut pas dire quelque chose une année et son contraire l'autre année.

Mr DEBAISIEUX ne dit pas le contraire. On ne peut pas prévoir les crédits pour le prochain Programme Triennal alors que rien n'est finalisé. On présentera prochainement au Conseil Communal le projet du Programme Triennal 2010-2012. Dès que le Ministre aura marqué son accord, on prévoira les crédits nécessaires en M.B.

Il précise que tout ce qui peut être fait sur fonds propres a été prévu : trottoirs, certains travaux d'entretien de voiries, Les montants inscrits au budget sont les mêmes en 2009.

Mr GIANGRECO confirme que l'accroissement de la population à Frameries prouve que la Commune devient plus attractive grâce à sa politique de logement. Le nombre de minimexés est stable. La politique d'aide sociale se traduit dans ce budget de manière très importante. La Majorité présente un budget 2010 en équilibre, sans augmenter les taxes, ainsi qu'un boni cumulé de + de 3 millions d'Euros – résultat budgétaire du Compte 2008.

On ne peut que constater que ce budget est serein et réaliste. La situation économique n'est pas des plus favorables, à l'instar des autres niveaux de pouvoirs, boucler le budget 2010 n'est pas chose aisée.

Il y a aussi un manque de recettes pour la Commune – suppression de taxe dans le cadre du Plan Marshall- pas de dividendes du Holding Communal.

L'emploi du personnel communal est garanti et même augmenté grâce au recrutement dans le cadre du P.C.S. La rigueur dans le fonctionnement de l'administration est toujours de mise : décision d'organiser un audit de la téléphonie. Maintien de l'offre de services rendus à la population. Entretien des voiries, des bâtiments scolaires, des garderies au profit des enfants des deux enseignements libre et communal, la sécurité des citoyens : service Incendie, soutien du monde associatif via les subsides Tout cela est maintenu dans le budget 2010. Plus de 3 millions d'investissements prévus : PCDR, réfection de trottoirs, égouttage, panneaux solaires, plateaux ralentisseurs Par tous ces investissements, il y a une volonté de développement économique. Il estime que les engagements pris dans le cadre du Pacte de Majorité sont tenus.

Mr BAUWENS n'a pas de remarques à faire. Il espère que ce budget tiendra la route et que tous les projets seront réalisés. Il restera attentif quant à sa réalisation.

Mme BURY se réjouit de pouvoir présenter un budget en équilibre, avec un boni cumulé qui permet de faire face à d'éventuels imprévus. Il s'agit bien là d'une gestion en « bon père de famille ». La fiscalité n'a pas augmenté et la charge d'emprunts reste stable, voire légèrement diminuée. Elle salue le travail du Collège et de l'équipe qui l'entoure pour ses actions. On n'hypothèque pas l'avenir de nos enfants. c'est un geste responsable d'avoir établi un budget en fonction des moyens dont on dispose. De plus, vu l'augmentation du nombre d'habitants, on peut s'attendre à une augmentation de la part communale sur l'IPP.

Le budget est bien étoffé : 3.500.000 € dont 1/3 de subventionnement.

Pas de taxes supplémentaires pour les habitants mais une chasse aux subsides pour pouvoir réaliser les différents projets. On a pensé à tout : travaux de sécurité, pour les personnes à mobilité réduite, aide au monde associatif, accès à la culture, modernisation des bâtiments scolaires, économies d'énergie

D'autre part, la Maison de la Laïcité sera dotée de moyens pour mener à bien ses actions et apportera son soutien à toute précarité sous toute ses formes, en collaboration avec le CPAS, le Relais social de Mons et tout le monde associatif.

En ce qui concerne la Rénovation Urbaine de Frameries-Centre, toutes les étapes ont pris du temps mais la détermination à mener ce projet à terme a permis sa reconnaissance par les instances supérieures régionales et européennes : 10 millions d'Euro de subventions : 50 % de la Région wallonne et 50 % des Fonds européens. Quand les travaux seront bien entamés, Frameries deviendra plus attractive et attirera des investisseurs potentiels nécessaires à la relance des activités commerciales.

La caisse de retraite des agents fonctionnaires définitifs se vide depuis des années.

Par l'inscription d'un crédit spécifique, la Commune pose un acte solidaire avec les autres communes mais également vis-à-vis de ses agents statutaires.

La commune est avant tout un organisme de services mais doit aussi encourager la reconnaissance et la stabilité d'un personnel de qualité qui est avant tout au service du citoyen.

Mr DONFUT déclare que ce budget est excellent. Ce n'est pas toujours évident. Le Collège a fait preuve d'énormément de maîtrise. C'est un document plein d'ambitions, plein de promesses pour le citoyen. Les voiries, les trottoirs, la mobilité, la sécurité, le logement, la rénovation urbaine.... tout cela est très important. Il est clair qu'en dix ans, un travail très important a été réalisé. Frameries est la commune qui a le plus travaillé sur la problématique des voiries, sur la fiscalité. Il faut rappeler qu'on est passé de 8 à 8,8 % à l'IPP mais les habitants n'ont pas payé 1 franc en plus, c'est simplement l'augmentation au niveau local du produit de la réforme fiscale de l'Etat. L'Etat ayant lui-même décidé de réduire la taxe, on a eu des recettes en moins. Dans quelques années, on pourra peut-être revoir le taux l'IPP à la baisse.

En matière de déchets, quant on dit qu'on est supérieur au « coût vérité », il faut recadrer cette analyse. Il n'est pas tenu compte des « irrécouvrables », taxe que certaines personnes, pour quelque raison que ce soit, ne peuvent payer.

Concernant le climat, il y a deux enjeux. La problématique énergétique dans les transports et le logement. Il est important d'isoler. Frameries n'a pas attendu Copenhague pour réagir. Cela fait longtemps qu'à chaque budget on prévoit les moyens nécessaires pour la mise en conformité de bâtiments communaux. De plus on a fait le choix d'acheter et de démolir des bâtiments privés qui ne répondaient plus aux normes de sécurité et de salubrité. Toit & Moi a effectué des travaux d'isolation sur un grand nombre de logements.

Concernant le Pacte pour une Fonction publique Solide et Solidaire, c'est très important par rapport au personnel communal, qui prévoit notamment une statutarisation régulière. L'idée de ce Pacte, c'est que tout le monde joue le jeu.

Cependant si $\frac{1}{4}$ des communes joue le jeu et les autres non, il y aura encore un déficit important en terme de pensions à supporter. Il faudra alors intervenir auprès du Gouvernement wallon pour ne pas être les dindons de la farce.

Il remercie le Collège et le personnel communal qui mesurent bien toute l'importance dans la maîtrise des dépenses.

Mr le Président remercie tous les intervenants ainsi que le Receveur et les services communaux.

Le point est soumis au vote.

L'assemblée, par 17 voix « pour », à savoir : MM..DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, BURY, DESPRETZ, 2 « abstentions », à savoir : MM. BAUWENS et DERUDDER - 1 voix « contre », à savoir : Mr DISABATO, vote le projet de budget communal 2010.

POINT D'URGENCE

Subsides 2009 : Subside à Infor-Jeunes

Mr STIEVENART rappelle qu'en septembre, le Conseil a voté l'ensemble des besoins financiers inscrits dans le Plan de Cohésion Sociale. Lors de l'élaboration de la note d'octroi des subsides votés ci-avant, Infor-Jeunes, partenaire du P.C.S., n'avait pas encore remis ses Comptes et Budget. Ces documents viennent de parvenir.

En application de la loi du 14 novembre 1983 et l'article L333-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation aux termes de laquelle les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la commune doivent être

soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés et vu la circulaire du 14/02/2008 parue au Moniteur Belge le 18/03/2008 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions informant les communes que les bénéficiaires ont des obligations différentes suivant le montant octroyé et le décret du 22/11/2007 paru au Moniteur Belge le 21/12/2007 informant le dispensateur qu'il a également des obligations envers la tutelle d'annulation suivant le montant octroyé, l'assemblée, à l'unanimité, à savoir : MM..DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,

- approuve les documents requis pour les subsides de 1.239,47€ et plus;
- octroie le subside

→ Article 83207/33202 Subside à Infor-Jeunes 3.900,00€

CPAS- Douzième provisoire- Vote

Le Conseil de l'Action Sociale, réuni le 25/11/2009, sollicite du Conseil Communal l'octroi d'un douzième des allocations correspondantes au budget ordinaire de l'exercice 2009 pour engager et payer les dépenses strictement obligatoires ainsi que les dépenses indispensables pour assurer la vie normale du CPAS.

L'assemblée, à l'unanimité, à savoir : MM..DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

approuve la délibération du Conseil du Centre Public d'Action Sociale à concurrence d'un douzième comme le prévoient les instructions budgétaires du 23 octobre 2009.

POINT DEMANDE PAR M. P. GIANGRECO AU NOM DU GROUPE CDH, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L1122-24 CDLD **Organisation d'un Pédibus**

La parole est donnée à Mr P. GIANGRECO.

Pour diminuer l'impact des transports aux abords des écoles et susciter la participation citoyenne à la gestion de la commune, Mr GIANGRECO propose au Conseil Communal d'approuver et soutenir la mise en place d'un pédibus à Frameries.

Les déplacements des écoliers vers l'école se font souvent en voiture. Or, il s'agit généralement de courtes distances et ce sont les premiers kilomètres en voiture qui sont les plus polluants.

Par ailleurs, force est de constater qu'il y a de plus en plus de stationnements anarchiques aux abords des écoles aux heures d'entrée et de sorties des classes, cette situation entraînant des problèmes de mobilité et de sécurité aux abords immédiats des implantations scolaires de la commune.

Le pédibus constitue une bonne alternative pour se déplacer sur des distances de 1 km. Et moins (15 minutes de marche pour un enfant).

Le pédibus et la pratique de la marche qui en découle comportent de nombreux avantages :

réduire la pollution dans la commune et contribuer à protéger l'environnement
réduire le trafic automobile et assurer la sécurité aux abords des écoles
favoriser l'apprentissage des règles de la circulation piétonne auprès des enfants
responsabiliser parents et enfants
contribuer à une bonne hygiène de vie
créer un lien social.

Qu'est-ce qu'un pédibus ?

« PEDIBUS », le bus pédestre, est un ramassage scolaire qui se fait à pied. Le principe est simple : un groupe d'enfants à partir de 4 ans est mené à tour de rôle par des accompagnateurs sur le chemin de l'école. Comme le bus, le pédibus suit un trajet prédéfini selon un horaire fixe et s'arrête à différents endroits. Les enfants qui habitent trop loin de l'école pour venir à pieds peuvent être amenés à un arrêt du pédibus.

Comment organiser le pédibus ?

- s'assurer la collaboration et le soutien d'un groupe de parents et de chefs d'école prêts à s'investir
- déterminer les itinéraires les plus appropriés et les décrire précisément (nom des voiries, endroits de passage, de traversée,...) Tirer profit des fiches écoles réalisées dans le cadre de la phase III du PICM
- Identifier les « points noirs » du chemin de l'école en collaboration avec les autorités communales et y remédier de la meilleure façon (agent de police, gardiens de la paix...). Tirer profit des fiches écoles réalisées dans le cadre de la phase III du PICM
- Définir avec le groupe de travail les arrêts, l'horaire....

Les modalités pratiques devront être examinées par une commission conjointe enseignement-mobilité.

Le rôle de la commune dans cette démarche est d'apporter une aide logistique aux parents des élèves et chefs d'école qui souhaiteraient s'investir, de lancer la dynamique pédibus par une expérience pilote, encourager la participation citoyenne à la gestion de la commune et soutenir la mise en place des déplacements doux. Les moyens nécessaires pour lancer ce projet sont insignifiants, il faut juste un peu de bonne volonté.

Ce genre d'initiative existe déjà en France, en Suisse et en Allemagne. En Belgique, certaines mesures ont été mises en place.

Sa proposition dégage également un côté pédagogique : apprendre la sécurité-routière, adopter une bonne hygiène de vie, souci de la protection de l'environnement.... Dans un premier temps, une école de l'enseignement communal et une école de l'enseignement libre pourraient tenter l'expérience.

Mr DISABATO appuie le projet de Mr GIANGRECO.

Il pense qu'il pourrait y avoir des subsides prévus par la Région pour ce genre d'initiative citoyenne.

Mr STIEVENART ainsi que Mr DRAUX, dans leur échevinat respectif, répondent favorablement à ce projet. Les Directeurs d'école, les enseignants et le Conseil de Participation seront invités à étudier cette proposition. La CCATM sera également conviée à cette réflexion afin d'établir les parcours les plus sécurisés.

Mr BAUWENS approuve cette initiative et est prêt à être le porte parole auprès de l'enseignement libre et de l'école Saint-Joseph.

Mr le Bourgmestre mettra tout en œuvre pour étudier les modalités pratiques et sensibiliser les différents intervenants pour la mise en place de ce projet.

Mr GIANGRECO profite de ce débat pour passer un message dans le cadre du transport scolaire. Il y a des enfants qui empruntent le bus alors qu'ils habitent à moins d'un kilomètre de l'école. Des économies pourraient être engrangées.

Mr DISABATO se propose de relayer cette initiative auprès des autorités subsidiaires.

Point supplémentaire dont l'inscription est sollicitée par Mr Manu DISABATO, au nom du groupe ECOLO :

Motion disponibilité chômeurs

Mr Manu DISABATO prend la parole :

« La crise économique actuelle ne cesse de provoquer du chômage économique, des restructurations et des licenciements au sein des entreprises. Elle engendre de nombreuses situations de détresse sociale : pressions sur les travailleurs en place, pertes d'emploi pour les uns, absence de perspectives pour les autres (jeunes, demandeurs d'emploi...).

Dans ce contexte difficile où l'emploi fait cruellement défaut – un emploi convenable disponible en moyenne pour 32 demandeurs d'emploi, le maintien du contrôle de la disponibilité des chômeurs par l'ONEm n'a plus de raison d'être, d'autant que le mécanisme a montré qu'il était arbitraire et qu'il excluait davantage les plus démunis.

Au-delà des conséquences sociales désastreuses, les nombreuses exclusions provoquées par ce dispositif ne sont pas sans impact financier pour les communes puisque ce sont les CPAS qui assument en quelque sorte les conséquences de la politique fédérale. Fin 2008, 38% des personnes sanctionnées par l'ONEm sont prises en charge par les CPAS.

Cette situation est intenable à terme, tant socialement pour les personnes que budgétairement pour les communes.

C'est pourquoi il propose au Conseil communal de :

- demander aux autorités fédérales de changer leur fusil d'épaule. Plus que jamais, c'est contre le chômage qu'il faut lutter et non contre les chômeurs.
- demander à toutes les autorités (fédérales, régionales et locales) d'unir leurs forces pour créer des emplois durables, qui répondent à de véritables besoins insuffisamment couverts par notre société ;
- demander à ce que les mesures de l'accompagnement et de la formation des jeunes, des demandeurs d'emplois et des travailleurs soient assorties de contacts réels et rapides avec le monde du travail;
- demander aux gouvernements régionaux de concentrer leurs deniers sur un réel accompagnement des personnes fragilisées qui se déclarent prêtes à occuper un emploi ;
- demander l'adaptation rapide du Plan fédéral d'accompagnement des demandeurs d'emploi, en particulier pour ce qui concerne la clarification de la répartition des rôles des acteurs régionaux et fédéraux, l'accompagnement spécifique pour les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi et le renforcement des volets « formation » et « accompagnement » qui sont du ressort du niveau régional, notamment en tenant compte de l'état du marché du travail et demande au Gouvernement fédéral, dans l'attente, d'appliquer un moratoire, voire de suspendre la mesure de contrôle de la disponibilité des chômeurs. »

Mr GIANGRECO précise que le CDH soutient totalement les personnes sans emploi. Il ne veut pas d'une chasse aux sorcières, que l'on exclue les chômeurs parce qu'ils sont chômeurs.

La motion proposée par Mr DISABATO amène plusieurs réflexions. Tout le monde a le droit de s'exprimer. Par rapport à la motion, toutes les politiques qui sont mises en place, ne sont pas contre les chômeurs. Il faut être objectif, la crise actuelle est mondiale. La Belgique surmonte mieux la crise que de nombreux pays européens. et ce, grâce aux politiques nouvelles. En ce qui concerne les personnes les plus défavorisées, il y a des mesures anticrise qui sont prises. Le Plan Emploi 2008 vient d'être amplifié. Le débat n'est pas celui de l'exclusion mais bien de l'activation de la formation et de la reconversion. Le Fédéral tente de changer son fusil d'épaule. On doit soutenir les nombreuses mesures prises de manière à atteindre rapidement les objectifs. Quant à la suppression d'accompagnement, il faut préciser que l'Onem ne sanctionne pas les personnes qui n'ont pas trouvé d'emploi mais bien celles dont les démarches sont insuffisantes ou ne répondent pas aux sollicitations du Forem. Il insiste sur le fait que l'accompagnement des demandeurs d'emploi est mis en place pour les soutenir et non pour les sanctionner.

Il y a des secteurs qui engagent et de nouveaux emplois sont créés. Ce n'est pas le moment d'abandonner ces mesures et de placer les chômeurs dans un isolement. Il

faut au contraire les encadrer pour les aider à profiter au mieux de la relance économique.

Le problème des CPAS a déjà été évoqué au Gouvernement Wallon. Il y a effectivement un problème car les communes ne peuvent être tenues responsables de l'exclusion des chômeurs par l'Onem. On peut aussi tenir le même débat au Fédéral.

Le CDH apporte son soutien total aux demandeurs d'emploi et souhaite surtout que ces personnes soient accompagnées et formées afin de mettre tout en œuvre afin de retrouver un emploi.

Le Groupe CDH ne peut soutenir cette motion qui va à contresens par rapport aux politiques menées en faveur des sans emplois et réfute les arguments de Mr DISABATO.

Mme BURY pense que les conseillers communaux sont des mandataires issus du débat démocratique. Il y a plusieurs niveaux de pouvoirs. Il faut laisser à chacun ses prérogatives. Ce genre de débat n'a pas sa place au niveau local. Nous avons des représentants qui sont à d'autres niveaux de Pouvoirs bien plus à mêmes pour juger de la politique à mener et des mesures à prendre en la matière.

Le PS ne soutiendra pas la proposition de motion de Mr DISABATO.

Mr le Bourgmestre souligne que bien que sur le fond de la proposition, l'autorité communale peut être d'accord, il n'appartient pas au Conseil Communal d'adopter une motion sur diverses problématiques qui nous dépassent. D'autre part, il informe l'assemblée que les Fédérations des CPAS ont interpellé les autorités supérieures pour revoir certaines dispositions et faire en sorte que des décisions prises par d'autres Pouvoirs ne se répercutent pas une nouvelle fois sur les finances locales.

Mr DISABATO relève qu'il avait proposé au Bourgmestre, il y a plus d'un mois, de se rencontrer pour éventuellement réécrire ce projet de motion. Il lui semble que ce document est assez nuancé. Il ne dit pas qu'il n'y a rien de fait pour les chômeurs par les Pouvoirs publics. Il reconnaît que des bonnes choses sont faites par le Fédéral, il n'a jamais dit le contraire. Mais il faut voir comment on veut accompagner les sans emplois. Ici, ce n'est pas un accompagnement, il faut entendre les syndicalistes. Beaucoup de gens ont des problèmes d'alphabétisation, ne savent pas lire ou écrire. Donc, les courriers qui leur sont adressés ne sont pas compris et il s'en suit des mauvaises interprétations qui aboutissent à l'exclusion. Il ne fait pas une attaque frontale du Fédéral. Il dit qu'il y a un problème. Il demande que l'on puisse prendre en compte une situation qui n'est pas décente socialement ni financièrement.

Mr DONFUT relève qu'il s'agit d'un débat sensible. On touche à l'humain. Quant on lit le texte, forcément on est d'accord avec le fait de ne pas pénaliser les gens qui sont victimes de plein de choses (manque de formation, milieu dans lequel ils évoluent...). Ils ont droit à une nouvelle chance, d'où l'importance de l'accompagnement. On ne peut pas dire que dans ce domaine, la Belgique est le plus mauvais élève. Le respect de l'individu est important. C'est normal, en cette période de crise, que les Syndicats mettent ce problème sur la table mais il est clair qu'on ne peut pas débattre de tout au Conseil Communal.

Cette technique de motion, alors que le Conseil n'est pas directement compétent, n'est pas recevable. Il comprend la démarche politique de Mr DISABATO. Effectivement, il y a des conséquences financières pour la Commune via le CPAS, mais il s'agit d'un débat fédéral et régional. Il souligne que la Région a fait de l'excellent travail dans ce domaine. Mais le Conseil Communal n'est pas compétent dans cette matière.

Mr le Bourgmestre reprend que ce débat doit se tenir là où les décisions sont prises. Il souligne l'ampleur des actions menées par le CPAS et le PCS pour venir en aide aux défavorisés. On agit en fonction des besoins des citoyens et en fonction des compétences qui sont les nôtres. Mais il ne faut pas tout mélanger.

Cette motion est mise au vote et il en résulte 19 voix « contre », à savoir : MM..DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, BURY, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ, et 1 voix « pour », à savoir Mr DISABATO.

Cette motion est donc rejetée.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (publique)

Etant donné qu'aucune remarque n'est émise, en application de l'art. L1122-16 CDLD et conformément à l'article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, le procès-verbal de la séance publique du Conseil Communal du 26/11/2009 est approuvé à l'unanimité, à savoir : MM..DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

DIVERS

Mr P. DERUDDER interroge le Président sur l'état lamentable du parking provisoire du haut de la rue des Alliés. Certains automobilistes n'osent même plus s'y engager.

Mr D. DRAUX répond que ce parking vient d'être correctement aménagé par les services techniques ce matin.

L'assemblée se constitue ensuite en Comité Secret.

POINT D'URGENCE

Acquisition de véhicules utilitaires – Information

En septembre dernier, le Conseil communal a approuvé le principe projet de l'acquisition de deux véhicules : lot 1 : camionnette à benne basculante simple cabine – Lot 2 : camionnette tôlée utilitaire. Pour ce faire, il a décidé de la passation d'un marché public de fournitures, par procédure négociée sans publicité, marché à deux lots attribuables séparément. Le montant estimatif global de cette opération était évalué à 39.216,10 € TVAC.

Tenant compte de l'usage spécifique réservé à la camionnette à benne basculante, il était précisé, dans le cahier spécial des charges, que ce véhicule devait être équipé d'une boîte de vitesse automatique.

Or, la mise en concurrence vient de révéler que cet équipement technique particulier est plus coûteux (30.734 € TVAC) que prévu lors de l'élaboration du cahier spécial des charges et que les crédits disponibles au budget de 2009 (40.000 €) ne permettraient pas d'acquérir les deux véhicules.

Sachant que la disposition d'un véhicule à benne basculante (et boîte automatique) est indispensable à la bonne marche des services techniques communaux, le Collège communique à l'assemblée que seule la camionnette à benne basculante, équipée d'une boîte de vitesses automatique, sera acquise à un prix avoisinant les 31.000 € TVAC sur le budget 2009.

Il en est pris acte.

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.

